

ANNEXE 1

Le tableau ci-dessous présente les UE du diplôme et les UE spécifiques au CMI. Il précise les heures présentielles (HP) et de travail personnel (Heures Non Présentielles HNP) ainsi que la répartition de l'ensemble des UE dans les 4 composantes de la formation CMI :

Socle Scientifique (SS), Spécialité (SPE), Compléments Scientifiques (CS),
Ouverture Sociétale, Economique et Culturelle (OSEC)

			ECTS <i>si option</i>	ECTS	HP	HNP	ECTS SS	ECTS SPE	ECTS CS	ECTS OSEC
L1	S1	EPSAM1AM	MATHÉMATIQUES	6	60	60	6			
L1	S1		PHYSIQUE/CHIMIE	6	60	60	6			
L1	S1	EPNAP1A1	Physique							
L1	S1	EPNAC1A2	Chimie							
L1	S1	EPEEA1CM	INFORMATIQUE ET OUTILS MATHÉMATIQUES	6	60	80	6			
L1	S1	EPTRI1A1	Informatique							
L1	S1	EPTRI1A2	Informatique (TP en autonomie)							
L1	S1	EPFAO1A1	Outils mathématiques continues							
L1	S1	EPTRD1DM	DEVENIR ÉTUDIANT	3	28	28				3
L1	S1	EPEEA11	UE à choix (2/6)	6	60	60			6	
L1	S1	EPMII1CM	SCIENCES DU NUMÉRIQUE	3						
L1	S1	EPPCP1CM	LUMIÈRE ET COULEUR	3						
L1	S1	EPSAK1CM	SCIENCES APPLIQUÉES	3						
L1	S1	EPSVB1C1	BIOLOGIE DE LA CELLULE	3						
L1	S1	EPSVB1D1	BIOMOLECULES	3						
L1	S1	EPSTT1CM	DÉFIS DES GÉOSCIENCES ET ENJEUX SOCIÉTAUX	3						
L1	S1	EPTRL1AMM	ANGLAIS	3	9	50				3
L1	S1		Visite labo	0	0	8				
L1	S2	EPMKM2AM	MATHÉMATIQUES	6	60	60	6			
L1	S2	EPEAE2BM	ÉLECTRICITÉ	6	63	63	6			
L1	S2	EPMKK2CM	MÉCANIQUE	6	63	63			6	
L1	S2	EPEAK2DM	ÉNERGIE	6	61	61		6		
L1	S2	EPEEA2EM	TRAITEMENT NUMÉRIQUE DE L'INFORMATION	3	35	35		3		
L1	S2	EPSAL2A1M	ANGLAIS	3	20	30				3
L1	S2		Projet tuteuré : recherche technologique	5	1	90		5		

ANNEXE 2

Modalités de poursuite en CMI

- Validation de l'année du cursus classique

- ✓ L'année diplômante doit être validée pour valider l'année CMI.

- Validation annuelle des blocs CMI

- ✓ Les blocs sont des regroupements des UE diplômantes et des UE spécifiques CMI (cf. annexe 1). Une moyenne supérieure ou égale à 10 doit être obtenue dans chacun des blocs suivants
 - Bloc 1 : UE Socle Scientifique :
 - Bloc 2 : UE Spécialité et UE Compléments Scientifiques :
 - Bloc 3 : UE OSEC
- compensation intra-blocs possible ; pas de compensation inter-blocs.
- ✓ Les stages sont validés séparément (note ≥ 10) et n'entrent pas dans les compensations.
- ✓ Une note minimale de 8 doit être obtenue à chaque UE (à l'appréciation du jury).

Si l'année classique a été validée et que la moyenne de 10 à un bloc n'est pas obtenue, passage en 2^e session des matières (ou UE) **du 1^{er} ou 2^e semestre** où la note est inférieure à 10. Les nouvelles notes obtenues ne sont prises en compte que pour la validation du CMI, l'année classique ayant été validée.

Le passage d'une UE en 2 session peut également avoir lieu si la note minimale de 8 à cette UE n'a pas été atteinte dans un bloc où la moyenne est supérieure ou égale à 10. (à l'appréciation du jury).